

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 23 janvier 2020

**Demande de renouvellement du label Grand Site de France
Solutré Pouilly Vergisson**

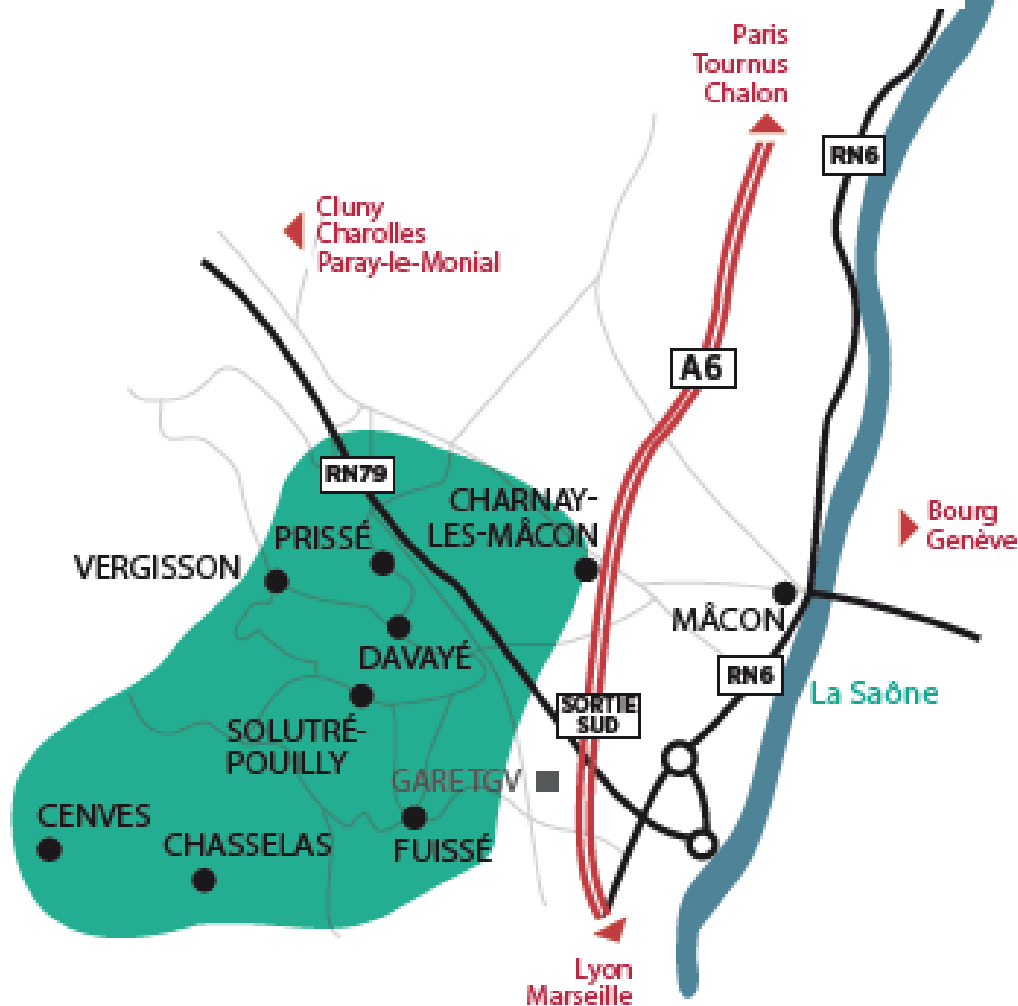
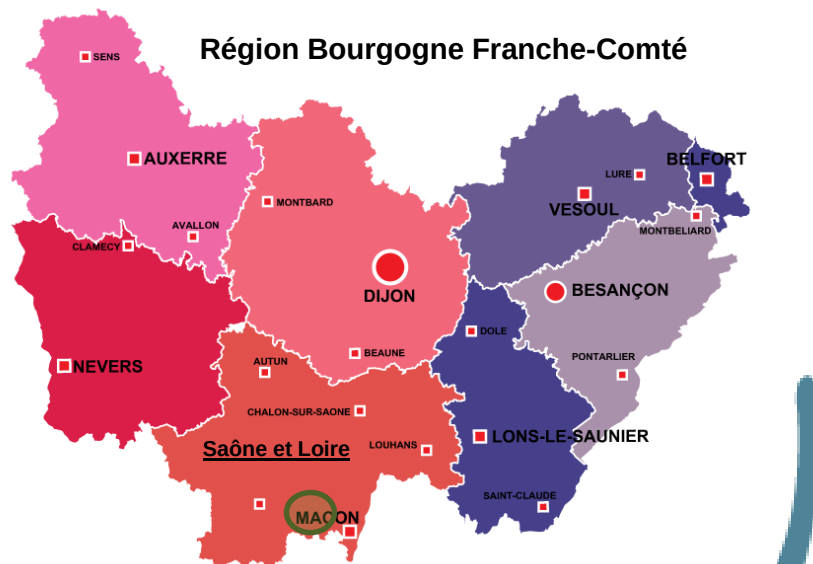
Rapport CGEDD n°012976-01

établi par

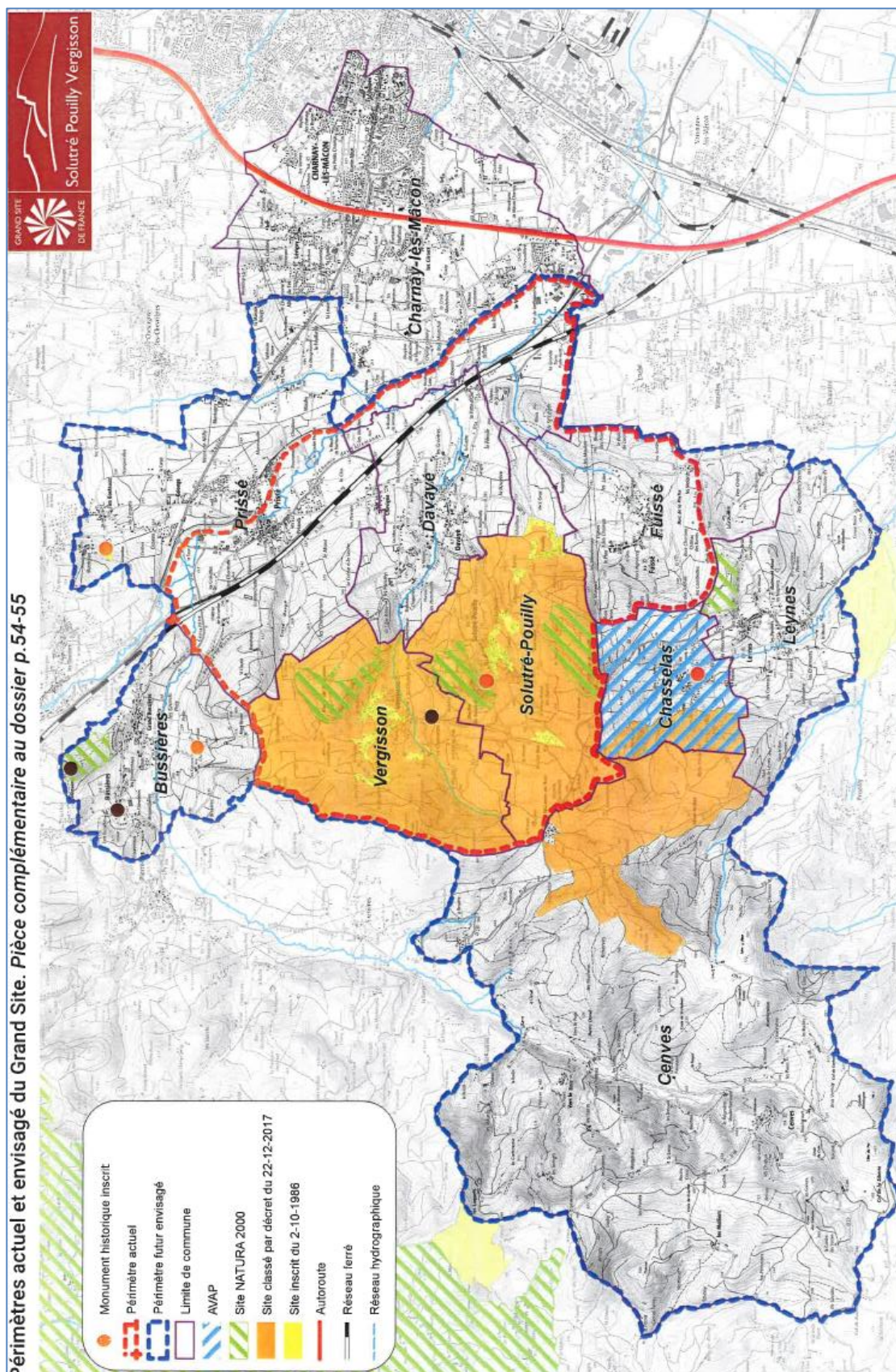
Thierry Boisseaux

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Janvier 2020



Situation approximative du Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson
(dossier de demande de renouvellement + internet)

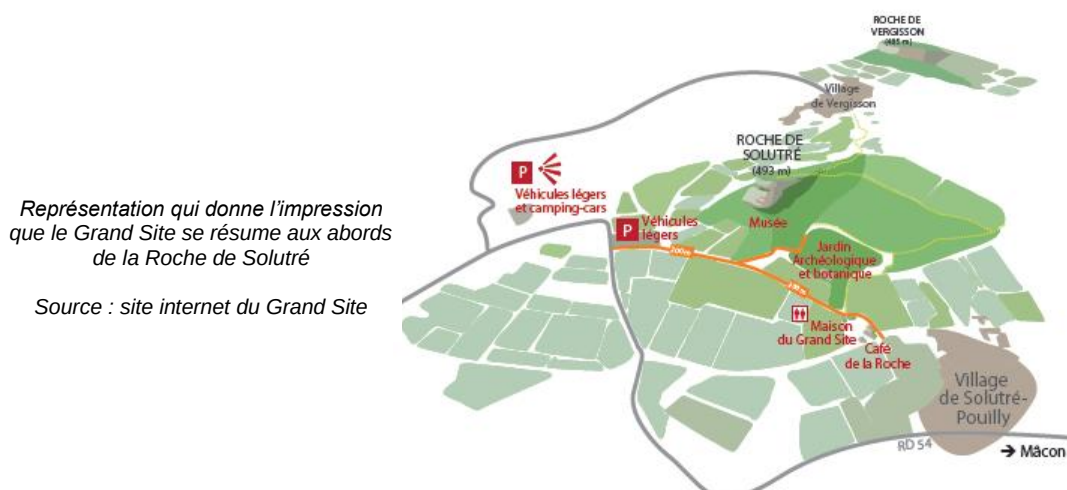


Périmètres actuel et envisagé pour le Grand Site
Demande d'éclaircissement du rapporteur
(GSFSPV sur fond IGN 2018 - DREAL Bourgogne - Base Mérimée)

Le renouvellement du label sur lequel vous devez aujourd'hui vous prononcer a été accordé pour la première fois au Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson le 17 mai 2013 (voir carte d'identité du Grand Site en Annexe 1). Il porte sur un périmètre d'un peu moins de 2 800 hectares, dont la moitié est classée au titre de la loi de 1930, assis sur six communes ¹, ce qui en fait un Grand Site de taille modeste, sans évolution depuis 2013, nous y reviendrons. Sa fréquentation est estimée à environ 220 000 visiteurs par an.

Au sein de ce territoire, principalement rural, péri-urbain pour sa partie la plus à l'est, la Roche de Solutré et ses abords immédiats jouent un rôle particulier. Emblématiques du sud de la Bourgogne, ils jouissent en effet d'une notoriété dépassant largement les frontières de la région. Cette notoriété est fondée tout à la fois sur la richesse de leur patrimoine préhistorique, sur la figure de proue de la Roche altièrre qui domine de prestigieux vignobles, et plus récemment, sur leurs hôtes illustres venus y chercher inspiration... ou exposition.

Les premières actions entreprises dans le cadre de la démarche Grand Site ² - organisation des flux de visiteurs rendue indispensable par une fréquentation forte, création ou réhabilitation de chemins, de points de stationnements, d'espaces d'accueil et de médiation - se sont concentrées presque exclusivement sur et aux pieds de la Roche. "L'omni-influence" de cette portion de territoire où l'on trouve la maison d'accueil, le musée de la préhistoire et le jardin archéologique et botanique, reste forte. En témoignent les appellations retenues pour le site internet et la page Facebook du Grand Site (rochedesolutre.com et @rochedesolutre), ou encore la carte (ci-dessous) qui en est proposée dans divers *media* et qui donne l'impression que tout le territoire se résume à cette seule zone.



La réalisation de ces actions et leur caractère concret et visible, ont fortement contribué à mobiliser les élus du territoire pendant cette première période, mobilisation qui a sérieusement marqué le pas depuis leur achèvement, il y a plusieurs années désormais.

Votre rapporteur, à l'issue de son déplacement sur place pendant deux jours et demi du 27 au 29 novembre 2019, à la découverte de ce territoire très largement viticole et à la rencontre de ses acteurs, retire une impression contrastée sur la dynamique en cours de ce Grand Site. Celle-ci pourrait se résumer ainsi : un territoire où les initiatives, positives pour la plupart et diversifiées, foisonnent, principalement celles de l'équipe salariée du Grand Site et de socioprofessionnels du territoire, mais sans que se dégage un véritable projet d'ensemble, ni une ambition clairement définie, incarnée et portée pour l'avenir du Grand Site de France, Solutré Pouilly Vergisson dans son ensemble.

Le présent renouvellement du label est sollicité par le conseil départemental de Saône-et-Loire, porteur du Grand Site depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place du Syndicat mixte dédié qui avait été créé en 2004, et désormais dissous. Le dossier qui vous a été fourni à l'appui de cette demande, s'il ne s'appesantit pas sur les difficultés que nous évoquerons plus en détail, n'occulte cependant pas cet état de fait, ce qui peut être salué. Il présente sans fard les résultats d'une évaluation extérieure qui a été conduite sur la gouvernance du Grand Site, signe d'une prise de conscience encourageante, si bien sûr elle est suivie d'actions pour remédier aux faiblesses actuelles dans ce domaine.

1 - Charnay-Lès-Mâcon, Davayé, Fuissé, Prissé, Solutré-Pouilly, Vergisson.

2 - Démarche engagée au milieu des années 1990, concrétisée par une Opération Grand Site (OGS) de 2003 à 2012 autour d'une quarantaine de partenaires signataires de la convention de mise en œuvre de l'opération.



**Un aperçu du territoire (photos ThB, décembre 2019)
de haut en bas :**

Les Roches de Vergisson (à gauche) et de Solutré.

Vergisson et « sa » Roche.

La Roche de Solutré.

Au loin, la plaine de Saône.

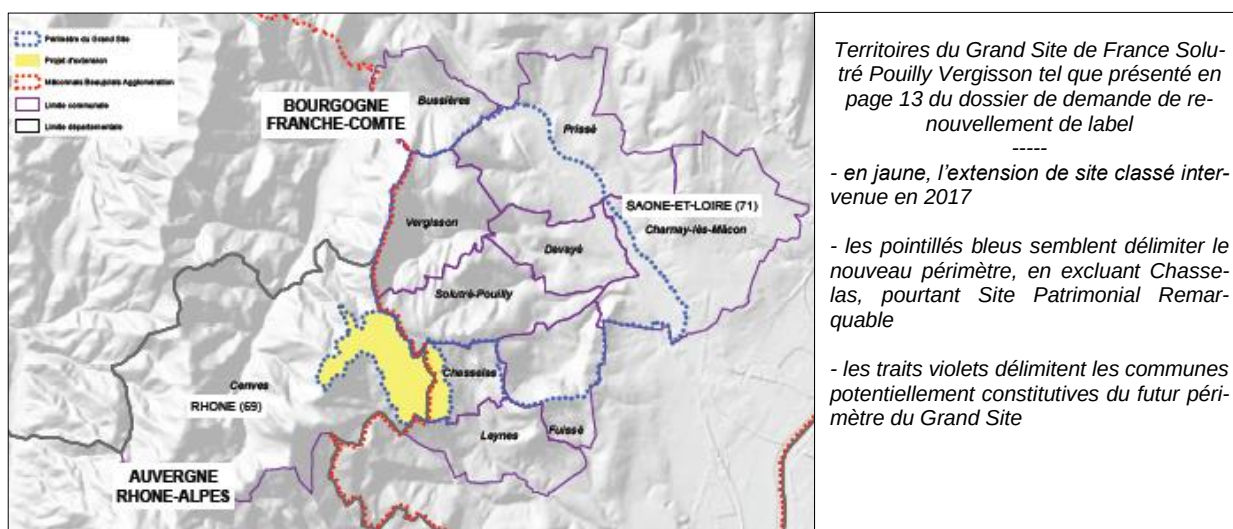
Vignobles et bocages sous la Roche de Solutré.



1. Un flou important autour du périmètre, qu'il devient impératif de clarifier pour asseoir un véritable projet de territoire

Le périmètre du Grand Site ne manque pas d'interroger après une première période de labellisation. Cette question avait en effet déjà été soulevée lors de la présentation du dossier de candidature devant votre commission, le 31 janvier 2013. Il s'agissait alors d'étendre, à terme, le périmètre, en y intégrant l'extension à venir du site classé, et d'« *élargir la réflexion, à la fois en terme géographique sur un territoire plus important, mais également en associant de nouveaux partenaires à la réalisation des objectifs retenus dans le nouveau plan d'action* »³.

La « *carte d'identité* » du GSF, présentée en page 20 du dossier de demande de renouvellement du label, mentionne comme « *communes du Grand Site* », outre les six communes "historiques"⁴, celles de Chasselas et Cenves « *pour le périmètre classé* », et celles de Leynes et Bussièrres « *pour Natura 2000* ». La carte présentée en page 13 (voir ci-dessous) laisse penser que l'extension du site classé fait d'ores et déjà partie du périmètre du Grand Site⁵.



Cependant, le court texte consacré au sujet en page 54 du même document, explique le non aboutissement, à ce jour, de l'élargissement du périmètre, par le retard pris pour l'extension du site classé⁶. Il précise que seule la partie classée des communes de Chasselas et Cenves sera concernée, et qu'« *il sera nécessaire de s'interroger sur l'intégration des communes de Leynes et de Bussièrres, qui portent chacune un périmètre Natura 2000* ».

Cette présentation révèle, aux yeux de votre rapporteur, une profonde confusion sur la compréhension de la nature même d'un Grand Site de France, confusion qui s'est également exprimée à diverses reprises lors de sa visite sur place. Par exemple, les maires de Leynes et de Chasselas semblent s'être heurtés jusqu'ici à une fin de non-recevoir de principe, s'agissant de l'inclusion de leurs communes dans le Grand Site, du fait de l'absence de site classé sur leur territoire communal, ou d'absence de co-visibilité avec la Roche de Solutré. Imaginer n'inclure aujourd'hui dans le périmètre élargi du Grand Site, que la partie classée de Cenves et de Chasselas, aboutirait à créer une profonde "indentation" à l'intérieur de celui-ci (voir carte ci-dessus), d'autant plus incongrue que l'ensemble de la commune de Chasselas est un site patrimonial remarquable (SPR, ex-AVAP).

Or, si le périmètre d'un Grand Site de France doit inclure une part significative de site classé, sa définition n'obéit pas à la logique, principalement paysagère, de la délimitation d'un site classé au titre de la loi de 1930. Il n'est pas non plus la simple addition de protections, de classements ou d'inventaires. Il n'emporte d'ailleurs pas, par lui-même, servitude d'utilité publique, et ne doit justement pas être réduit à cette dimension, sous peine de limiter la force positive qui doit être celle d'un projet de territoire émanant de celui-ci.

3 - Rapport de l'inspecteur général Michel Brodovitch à la CSSPP du 31 janvier 2013.

4 - Charnay-Lès-Mâcon, Davayé, Fuissé, Prissé, Solutré-Pouilly, Vergisson.

5 - Il en est de même dans le « Document unique de Gestion » du site N2000 « pelouses calcicoles du Mâconnais » et du site classé, arrêté le 13 juillet 2018 !

6 - Décret du 22 décembre 2017 consécutivement à l'avis votre commission du 2 février 2015.

Il semble important de revenir au texte de la loi ⁷ : « *Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet* ». Ce qui est déterminant, c'est bien « *la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* », mise en œuvre à laquelle « *l'attribution du label est subordonnée* ».

Il apparaît clairement à votre rapporteur que les acteurs du Grand Site, à commencer par ses élus de proximité que sont les maires des communes concernées, n'ont pas réussi (ou voulu, ou pu), pendant la période de labellisation qui s'achève, à engager le débat nécessaire à la définition d'un périmètre en adéquation avec le projet qu'ils souhaitent pour ce territoire d'exception. Beaucoup semblent plus concevoir le Grand Site comme une institution qui leur est extérieure, que comme un projet dont ils seraient les initiateurs et les porteurs, ce qui pose la question de la gouvernance de cette démarche.

Quoiqu'il en soit, la situation ambiguë actuelle pourrait entraîner une perte de sens du Grand Site de France et menacer, si elle perdurait, la reconduction de son label. Votre rapporteur a souhaité qu'une nouvelle carte (voir page 3) soit produite afin de clarifier les différentes enveloppes (actuelle et envisagée) du périmètre, l'avis de votre commission portant ce jour uniquement sur le périmètre initial, non modifié, du Grand Site.

2. Une gouvernance devenue chancelante qui doit retrouver un portage politique à la hauteur des enjeux d'un Grand Site de France

Un second point de vigilance, sans doute largement à l'origine de celui sur le périmètre, concerne la gouvernance. Les témoignages recueillis sur place par votre rapporteur, confirment les éléments évoqués sans détour dans le dossier. Le diagnostic présenté dans celui-ci, s'appuie sur les entretiens réalisés en 2017/2018 par un groupe d'étudiants, dans le cadre d'un programme de recherche du laboratoire ThéMA ⁸ de l'Université de Bourgogne et du Master 2 Bioterre de l'Université Paris I.

Outre le manque d'appropriation du Grand Site par ses habitants, situation qui n'est pas inhabituelle, il en ressort, que « *le portage politique du projet par les élus est rendu difficile par le poids et la complexité de la charge administrative qu'il représente* », et le constat d'une « *inertie qui fait obstacle à la constitution de l'assise dont aurait besoin le projet du Grand Site* » ⁹. Enfin, « *l'expression d'une volonté politique claire semble faire défaut* » ¹⁰.

Le Grand Site a été confié depuis son origine à un syndicat mixte *ad hoc* ¹¹. Fin 2010, ses statuts ont évolué afin de mettre en place une direction bicéphale Conseil général de Saône-et-Loire / Communauté d'Agglomération du Mâconnais - Val de Saône (désormais communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération - MBA - suite à sa fusion avec la communauté de communes du Mâconnais Beaujolais début 2017), avec une présidence tournante tous les deux ans.

L'instauration de deux collègues au sein du comité syndical, l'un avec les élus départementaux, l'autre avec des élus de MBA (dont les six maires du Grand Site) a eu pour conséquence de rigidifier le fonctionnement (règles de quorum), et semble-t-il, d'opacifier la prise de décisions. C'est en tous cas le ressenti, tel qu'exprimé à votre rapporteur par plusieurs élus communaux. Ceux-ci ont eu en outre l'impression désagréable qu'au fil du temps, le conseil syndical ne devenait qu'une chambre d'enregistrement administrativo-technique où les questions d'ordre stratégique n'étaient pas abordées.

La direction technique du Grand Site a également souffert de cette organisation à deux têtes. Si le regroupement des équipes du musée départemental de la préhistoire et de celles du syndicat mixte du Grand Site relevait du bon sens, l'absence d'autorité hiérarchique du directeur du Grand Site sur les agents du département a été problématique.

Toutes ces difficultés ont conduit à l'adoption depuis le 1^{er} janvier 2019 d'une nouvelle organisation qui se veut plus simple, plus efficace et de nature à permettre de dégager une vraie stratégie. Le

7 - Article L341-15-1 du code de l'environnement, créé par la loi de juillet 2010.

8 - Théoriser et modéliser pour aménager.

9 - Dossier de demande de renouvellement du label, page 46.

10 - Ibid.

11 - Syndicat mixte de valorisation du Grand Site de Solutré - Pouilly - Vergisson, créé en 2004.

syndicat mixte a été dissous et le département assume désormais seul le portage du Grand Site. Il a négocié une convention cadre (signée début 2019) avec MBA qui s'est engagée à apporter un appui financier annuel de 278 000 € (équivalent au niveau précédent) pendant dix ans. Un comité technique réunissant élus du territoire, techniciens des collectivités et partenaires a été créé pour préparer le travail du traditionnel comité de pilotage. Beaucoup d'espoirs pour une gouvernance plus inclusive sont désormais fondés sur la réactivation d'un comité des maires et des élus locaux dont la composition définitive n'est cependant pas encore fixée ¹². L'objectif affiché (dans le dossier de renouvellement du label) est « *d'associer les représentants de son territoire à la gestion du Grand Site afin de ne pas désolidariser les communes et l'intercommunalité du projet* ». Il est précisé qu'« *il se réunira régulièrement pour recueillir les remarques et propositions des maires et élus locaux, mais également pour les informer de la mise en œuvre des actions de la programmation annuelle* ».

Votre rapporteur ne vous cache pas que ces formulations, par la négative pour la première, par l'expression d'une forme d'extériorité des principaux concernés pour la seconde, ne le convainquent pas complètement. L'absence de recul consécutivement aux changements intervenus depuis le début de l'année, et la proximité des élections municipales, rendent difficile toute évaluation à ce stade.

Il lui semble en tout état de cause indispensable que l'implication des élus de proximité que sont les maires, dans la gouvernance du Grand Site, soit renforcée, afin que celui-ci ne leur apparaisse pas simplement comme un acteur administratif parmi d'autres, mais soit bien l'expression même d'un projet de territoire dont ils devraient être pleinement porteurs.

3. Des actions cependant séduisantes sur le terrain, grâce à l'action de l'équipe salariée du grand site et à la mobilisation effective de nombreux acteurs socio-économiques

Si les interrogations relatives au périmètre et à la gouvernance doivent rapidement trouver des réponses afin de sortir d'un flou préjudiciable à la démarche dans son ensemble, elles ne doivent pas occulter les initiatives et résultats positifs et nombreux.

3.1. Bilan 2013-2018

Qu'il s'agisse de la préservation et de la connaissance du patrimoine (dans toutes ses composantes), de l'amélioration de l'accueil des visiteurs, du développement, de l'animation et de la coordination de l'offre d'activité autour des principaux équipements du Grand Site (Maison de site, musée de la préhistoire, jardin archéologique et botanique), de la structuration de l'offre touristique locale et de son renforcement afin de faire du territoire une destination de court séjour, et enfin de la promotion du site et de ses activités et du partage de son identité et de l'esprit des lieux ¹³, de nombreux progrès ont été accomplis et vous ont été présentés en détail dans le dossier.

Parmi les plus marquants : le document unique de gestion du site classé et des espaces Natura 2000, très complet (qui ne doit cependant pas être compris comme le plan de gestion du Grand Site) ; l'action remarquable de réinsertion sociale et de travail sur le patrimoine grâce à la brigade de gestion du paysage ; la gestion des pelouses sèches calcicoles ; l'amélioration du stationnement et le développement de modes de déplacement alternatifs ; la consolidation de la maison du Grand Site comme lieu de vie ; le développement d'un riche programme d'activités, d'animations, de découvertes, de manifestations et d'événements ; l'effort intense de médiation destinée aux scolaires ; la complémentarité d'offre avec le musée de la préhistoire ; la mise en place et l'animation d'un réseau de « *contributeurs* ¹⁴ » représentatifs des différentes activités des habitants, pour eux-mêmes ou proposées aux visiteurs sur le territoire, et permettant d'imaginer des offres concertées ; ou encore le développement de marchés de producteurs déjà fonctionnels...

Parmi les faiblesses et menaces identifiées lors de l'évaluation conduite par le Grand Site lui-même, votre rapporteur souhaite en signaler deux : d'une part, l'absence de documents d'urbanisme pour la plupart des communes concernées ¹⁵, alors que la pression de l'urbanisation est loin d'être absente et que la maîtrise de la qualité du bâti est essentielle dans un Grand Site de France ; d'autre part, la faible implication des habitants du territoire, dommageable lorsque l'on a pour vocation d'aider à l'émergence d'une ambition de développement durable, dont la dimension sociale est l'un des piliers.

¹² - Celui-ci s'est réuni pour la première fois, dans un format non stabilisé, le 20 mai 2019.

¹³ - Les cinq objectifs du programme 2013-2018, déclinés en 22 mesures.

¹⁴ - Réseau riche de plus d'une cinquantaine de membres (hébergeurs, viticulteurs, associations pour la nature, le patrimoine..., guides-accompagnateurs...).

¹⁵ - Jusqu'ici, la perspective d'un PLUi, à l'échelle de MBA a été rejetée. La plupart des communes sont donc soumises au règlement national d'urbanisme.



Diverses infrastructures d'accueil (structure « censée » protéger les vestiges archéologique, sentiers, parking paysager, accès sommital à la Roche de Solutré), dont certaines devront être reprises (Photos ThB - décembre 2019)



*L'importance de la pierre sèche
(Photos ThB - décembre 2019)*



*L'herbe fait son retour dans les vignes - Pelouses pâturées par des animaux du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
(Photos ThB - décembre 2019)*

3.2. Programme 2019-2024 et moyens prévisionnels

Le dossier indique qu'il est prévu, sur la période qui s'ouvre, de poursuivre l'effort de financement du Grand Site à un niveau équivalent à celui atteint depuis 2013, soit un peu plus d'un million d'euros par an, la moitié environ provenant du département. Votre rapporteur a demandé qu'une présentation plus détaillée de la répartition des moyens prévisionnels, par type d'action et par provenance soit ajoutée au dossier initialement fourni ¹⁶. Le travail correspondant est en cours (voir annexe 3).

Le programme proposé cherche à corriger les insuffisances identifiées, tout en se centrant sur les priorités fondamentales des Grands Sites de France, formulées de façon intelligible. Il est ainsi bâti autour de quatre volets, « *préserver le grand paysage et ses composantes* », « *soigner les qualités d'accueil, de visite et de découverte* », « *s'appuyer sur l'identité du Grand Site, levier du développement touristique* », et « *impliquer les habitants et les acteurs du territoire pour mettre en vie le site* ».

Ces volets sont déclinés en 18 objectifs auxquels sont attachés des indicateurs de résultat (voir annexe 2) qui en faciliteront l'évaluation sur des bases plus précises que cela n'est le cas aujourd'hui. Ce progrès, qui peut être salué, sera de nature à faciliter une meilleure compréhension, par la gouvernance comme par la population, des apports concrets du Grand Site.

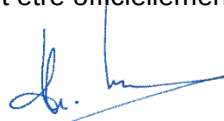
Les actions proposées visent notamment à maintenir une mosaïque de paysages, à valoriser le caractère viticole du territoire, à poursuivre l'entretien, la restauration et la valorisation du petit patrimoine bâti, et à préserver et valoriser les qualités architecturales des villages, tout en approfondissant la connaissance du territoire et de son évolution. Dans le domaine de l'accueil, il s'agira d'améliorer les accès au Grand Site et les déplacements internes à celui-ci, de rehausser la qualité de l'offre de randonnée, de développer et d'enrichir le concept de café-boutique imaginé précédemment avec succès, et enfin de soutenir une offre d'hébergement touristique de qualité. L'identité plurielle - préhistorique, patrimoniale, culturelle, œnologique - du Grand Site devra servir d'assise au développement du tourisme en son sein. Enfin, seront recherchés, la mobilisation des acteurs locaux, l'affirmation de la maison du Grand Site comme espace de sociabilité et d'innovation, l'encouragement au développement de circuits courts et la mise en valeur de chacun des villages du Grand Site.

4. Conclusions

La qualité des actions conduites sur le terrain jusqu'ici, la prise de conscience lucide de ses propres faiblesses par le Grand Site, et le contenu du programme d'actions proposé, incitent votre rapporteur à suggérer à votre commission de donner un avis favorable au renouvellement du label Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson, sur la base du périmètre validé en 2013.

Il lui semble cependant essentiel de s'assurer qu'il sera remédié dans les meilleurs délais aux faiblesses actuelles (périmètre et gouvernance), porteuses de menaces importantes pour l'intégrité du label et donc pour son maintien. Il recommande donc que cet avis favorable soit assorti des conditions suivantes :

- engager, dès la fin du premier trimestre 2020, les consultations permettant de définir d'ici fin 2021 un périmètre élargi et clair, sur le territoire de l'ensemble des communes associées au projet, sans nécessairement se limiter à celles sur lesquelles sont assis le site classé ou les sites Natura 2000 (comme rappelé en 1) ;
- affiner d'ici là ses modalités de gouvernance afin qu'un portage politique du Grand Site, en lien étroit avec les communes concernées soit effectif ;
- présenter un bilan à mi-parcours, le cas échéant devant votre commission afin que ces évolutions, partiellement anticipées dans les faits, puissent être officiellement entérinées.



Thierry Boisseaux

¹⁶ - En 2019, le pilotage du projet a absorbé 50% du budget, l'autre moitié permettant de financer les actions relatives au patrimoine naturel et au paysage, à l'accueil du public et à l'animation, et enfin au patrimoine culturel. L'équipe salariée permanente du Grand Site est constituée de 12 personnes, renforcée en été par des agents sous contrats à durée déterminée. La brigade de gestion du paysage comporte 8 agents sous contrats d'insertion encadrés par un chef d'équipe.

Annexe 1

Carte d'identité du Grand Site de France (Dossier de demande de renouvellement du label, page 20)

CARTE D'IDENTITÉ

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT 2019

DU GRAND SITE DE FRANCE

Données administratives

- Nom : Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson
Région : Bourgogne Franche-Comté
Département : Saône-et-Loire (71)
Intercommunalité : Mâconnais Beaujolais
Agglomération (39 communes ; 76 150 habitants)
Ville centre de l'Intercommunalité : Mâcon (33 500 habitants)
Communes du site : Solutré-Pouilly ; Vergisson ; Fulssé ; Davayé ; Prissé ; Charnay-lès-Mâcon + Chasselas et Cenves pour le périmètre classé + Leynes et Bussières pour Natura 2000
Population de ces 10 communes : environ 13 000 habitants (recensement INSEE 2015)

► Situation et géographie

- Superficie globale : 3 146 hectares
Coordonnées géographiques de la Roche de Solutré: Latitude 46° 17' 54" N
Longitude 4° 43' 5" E
Profils altimétriques :
Roche de Solutré : 493 m (point culminant)
Roche de Vergisson : 487 m
Mont Pouilly : 485 m
Infrastructures à moins de 10 km : gare TGV ; route centre-est Atlantique ; autoroute A6
Mâcon à 10 km
Lyon à 40 mn
Paris à 1h40 par le TGV
Climat : à dominance continentale et aux influences montagnardes et méditerranéennes

► Chiffres clés

- 55 000 ans d'occupation humaine
- 3 AOC vin blanc : Pouilly-Fulssé, Saint-Véran et Mâcon
- 2000 h / an d'ensoleillement (Idem Bordeaux)
- 200 000 visiteurs / an sur la Roche de Solutré
- Protections :
 - 1 459 hectares en site classé
 - 49 hectares en site Inscrit
 - 159 hectares en Natura 2000 (Incluant Bussières et Leynes hors périmètre Grand Site)
 - 3 sites monuments historiques : prieuré de la Grange du Bois, gisement préhistorique de Solutré, menhir de Chancerons
 - 35 ha en APPB sur la Roche de Vergisson
 - 3 zones en ZNIEFF de type 1 : Roches de Solutré et de Vergisson, Mont Pouilly



Documents de gestion

- Convention cadre (programmation d'actions du label)
Document unique de gestion (Incluant le Document d'objectif Natura 2000) en 2017

► Équipements

- Maison du Grand Site (salles d'expositions et d'activités, boutique, café, petite restauration, commodités)
Musée de Préhistoire et Jardin archéologique et botanique (salles d'expositions permanente et temporaire, espace lecture, boutique)
3 aires de stationnement (Roche de Solutré : principale = 60 places + délestage = 200 places ; Roche de Vergisson : 30 places)
50 km de sentiers de randonnées organisés en 5 boucles de 4 à 14 km (Balades Vertes du Département de Saône-et-Loire)

► Accueil du public (chiffres 2018)

- Sommet de la Roche de Solutré : environ 125 000 visiteurs
Sommet de la Roche de Vergisson : 17 600 visiteurs
Maison du Grand Site : environ 25 000 visiteurs dont 2 000 scolaires
Musée de Préhistoire : environ 23 000 visiteurs dont 3 000 scolaires

► Ressources

- Participations : Département de Saône-et-Loire et Mâconnais Beaujolais Agglomération
Subventions : Région Bourgogne Franche-Comté, DREAL Bourgogne Franche-Comté, Natura 2000, FSE, DIRECCTE ; plus ponctuellement FEDER, FEADER, Mécénat

► Équipe

- 12 permanents : 1 directeur, 1 assistante de direction, 1 responsable Musée, 1 responsable des finances, 1 régisseur collections, 1 gestionnaire paysage, 3 agents d'accueil, 2 agents de médiation, 1 chargée de communication
6 agents d'accueil en renfort saisonnier et week-end
1 à 2 apprentis annuels + 1 à 2 stagiaires annuels
+ 1 équipe de 6 à 8 personnes en insertion professionnelle encadrées par un chef d'équipe mis à disposition par la Direction des routes et infrastructures du Département

► Gestion du site

- Département de Saône-et-Loire
(depuis le 1^{er} janvier 2019)

► Site internet : rochedesolutre.com

► Page Facebook : [@rochedesolutre](https://www.facebook.com/rochedesolutre)

Annexe 2
Récapitulatif du programme d'actions 2019-2024
(tel que présenté dans le dossier de demande de renouvellement du label)

		Indicateurs
Volet 1 : Préserver le grand paysage et ses composantes	Objectif 1 : Maintenir une mosaïque de paysages	Surface de zones protégées Surface de zones ré-ouvertes Linéaire de haies restaurées Surface de forêt exploitée / replantée Données scientifiques
	Objectif 2 : Valoriser le caractère viticole du territoire	Nombre d'ouvrages hydrauliques créés Nombre d'arbres replantés
	Objectif 3 : Entretien, restaurer et valoriser le petit patrimoine bâti	Linéaire de murs restaurés Nombre d'éléments de petit patrimoine restaurés, nettoyés, valorisés Nombre de bénéficiaires accueillis (Brigade) Nombre de sorties positives (Brigade)
	Objectif 4 : Préserver et valoriser les qualités architecturales des villages en accompagnant les porteurs de projet	Nombre de permanences « guichet unique » Nombre de consultations de conseil préalables
	Objectif 5 : Soutenir et encourager les initiatives exemplaires favorables à l'environnement et à la transition énergétique	Nombre d'actions répertoriées
	Objectif 6 : Approfondir la connaissance du territoire et suivre son évolution	Données éco-compteurs Observatoire photographique
Volet 2 : Soigner les qualités d'accueil, de visite et de découverte	Objectif 7 : Améliorer les accès au Grand Site et les déplacements internes	Données de fréquentation du service Trema (bus) Données de fréquentation Escapade nature sans voiture
	Objectif 8 : Rehausser le niveau de qualité de l'offre de randonnée	Données Observatoire du tourisme (interne et partenaires) Vues de la page «Randonnée» du site internet
	Objectif 9 : Développer et enrichir le concept café-boutique	Données de fréquentation Chiffres d'affaires
	Objectif 10 : Soutenir une offre d'hébergement touristique de qualité	Données observatoires du tourisme (interne et partenaires)
Volet 3 : S'appuyer sur l'identité du Grand Site, levier du développement touristique	Objectif 11 : Le Grand Site, lieu de Préhistoire, un patrimoine culturel à valoriser sur tout le territoire	Nombre d'actions (expos, animations, sorties) Données de la régie des collections Données de fréquentation
	Objectif 12 : Poursuivre la programmation culturelle et de loisirs à l'échelle du territoire	Nombre d'actions Données de fréquentation Chiffre d'affaires
	Objectif 13 : Accompagner et faciliter l'expérience du visiteur sur le Grand Site	Enquête de satisfaction Nombre d'incivilités
	Objectif 14 : Participer à la structuration de l'offre œnotouristique	Nombre d'actions Données de fréquentation
Volet 4 : Impliquer les habitants et les acteurs du territoire pour mettre en vie le site	Objectif 15 : Mobiliser les acteurs locaux	Nombre d'actions Nombre de contributeurs
	Objectif 16 : Un tiers-lieu à la Maison du Grand Site ou comment créer un espace de sociabilité et d'innovation	Nombre d'actions Données de fréquentation
	Objectif 17 : Encourager et développer les circuits courts et le potentiel artisanal	Nombre de partenaires
	Objectif 18 : Révéler chacun des villages pour inciter le visiteur à les découvrir tous	Données de fréquentation

Annexe 3 **Récapitulatif du programme d'actions 2019-2024** **(Document de travail janvier 2020 avec premières évaluations financières)**

Document de travail

Document de travail		Proposition d'actions sur la période 2019-2024		Estimation financière TTC
VOLET 01	Préserver le grand paysage et ses composantes	Objectif 1	Maintenir une mosaïque de paysages 1.1 : Préserver et reconquérir les milieux secs de pelouses calcicoles et de landes (116 000 €) <i>Ouverture des parcelles fortement embroussaillées, gestion extensive des pelouses par pâturage et entretien mécanique, reconversion d'une pinède vers des milieux ouverts secs - Mont Pouilly, amélioration des connaissances sur l'entomofaune associée aux milieux ouverts secs...</i> 1.2 : Améliorer la qualité paysagère et biologique des habitats forestiers (21 000 €) <i>Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt », élaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière...</i> 1.3 : Préserver et reconquérir les prairies et le bocage associé (190 000 €) <i>Maintien des systèmes d'élevage et des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères, plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères</i>	409 000 €
		Objectif 2	Valoriser le caractère viticole du territoire <i>Préservation des structures végétales d'accompagnement du vignoble, soin des ouvrages hydrauliques du vignoble ...</i>	0 € (animation / sensibilisation)
		Objectif 3	Entretien, restaurer et valoriser le petit patrimoine bâti <i>Mise en place d'un programme d'aides financières destinées à soutenir les projet privés de restauration des murs en pierre sèche (400 000 €) ; poursuite de la restauration d'ouvrage sur le domaine public avec l'équipe d'insertion (300 000 €, hors salaires)...</i>	741 000 €
		Objectif 4	Préserver et valoriser les qualités architecturales des villages en accompagnant les porteurs de projets <i>Définition d'un plan de référence paysager urbain, élaboration d'un cahier de recommandations architecturales des villages...</i>	18 000 €
		Objectif 5	Soutenir et encourager les initiatives exemplaires <i>Création d'un verger conservatoire (partenariat Grand Site / EPLEFPA Davayé / Joker-Granini) ; sensibilisation des agents et des visiteurs du Grand Site et les visiteurs du territoire aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement, de préservation des ressources et de prévention des déchets...</i>	22 000 €
		Objectif 6	Approfondir la connaissance du territoire et suivre son évolution <i>Etablissement d'un diagnostic de l'état des roches de Solutré et Vergisson et mise en oeuvre des purges et renforcements nécessaires ; établissement d'un diagnostic de la falaise de l'ancienne carrière de Davayé (225 000 €)...</i>	260 000 €
		total Volet 1		1 450 000 €

Partenaires financiers Volet 1 : Europe (FEADER/FSE) + Etat (DREAL) + Région BFC + Communes du Grand Site + Mécénat

VOLET 02	Soigner les qualités d'accueil, de visite et de découverte	Objectif 7	Améliorer les accès au Grand Site et les déplacements internes <i>Missionner un paysagiste conseil pour assister le Grand Site dans la gestion, la valorisation et la création d'aménagements paysagers (75 000 €), améliorer les aires de stationnement existantes (150 000 €), mettre en place un réseau de déplacements doux en connection avec le réseau "voies vertes et bleues" (200 000 €), améliorer la sécurité des espaces d'accueil du public (100 000 €)...</i>	617 000 €
		Objectif 8	Réhausser le niveau de qualité de l'offre de randonnée <i>Réaliser un état des lieux de l'existant en matière de randonnée, clarifier le portage opérationnel de l'activité randonnée avec les acteurs concernés, établir un schéma directeur et une nouvelle offre d'itinéraires de randonnée, renouveler les outils et supports de randonnée, créer des itinéraires thématiques sur sentiers existants...</i>	75 000 €
		Objectif 9	Développer et enrichir le concept Café - Boutique <i>Développer les circuits courts pour l'approvisionnement des équipements du Grand Site, poursuivre l'organisation de marchés artisanaux, faire de la Maison du Grand Site un point d'information de l'OT communautaire...</i>	6 000 €
		Objectif 10	Soutenir une offre d'hébergement touristique de qualité <i>Mener une étude sur l'offre d'hébergement touristique et contribuer à la définition d'un projet de réhabilitation de l'ancien centre aéré de la Grange du Bois, étudier les potentialités de création d'aires de services et de stationnement pour l'accueil des camping-cars dans le respect de la réglementation (hors site classé)...</i>	32 000 €
		Total Volet 2		730 000 €

Partenaires financiers Volet 2 : Europe (FEDER) + Etat (DREAL) + Région BFC + MBA + Communes du Grand Site

VOILET 03

S'appuyer sur l'identité du Grand Site, levier du développement touristique	Objectif 11	Le Grand Site, lieu de Préhistoire, un patrimoine culturel à valoriser sur tout le territoire <i>Réaménager le jardin archéologique et botanique, requalifier l'esplanade du musée, concevoir et mettre en œuvre un programme annuel d'expositions temporaires et d'animations grand public, créer un dispositif d'interprétation autour du patrimoine archéologique de Vergisson...</i>	997 000 €
	Objectif 12	Inscrire la programmation culturelle et de loisirs dans le temps <i>Poursuivre la programmation annuelle dans le cadre de l'Agenda en fête, réaliser un jeu d'aventure médiéval immersif, Poursuivre le soutien à un projet d'art nature, développer des projets d'éducation artistique et culturelle avec des établissements scolaires locaux...</i>	200 000 €
	Objectif 13	Accompagner et faciliter l'expérience du visiteur sur le Grand Site <i>Développer les outils de visite non accompagnée, mettre en place la collecte des déchets recyclables à proximité du parking et de la Maison de Site, réfléchir à la problématique des toilettes dans ce secteur, promouvoir les valeurs et les actions du Grand Site, mettre en place un nouveau logiciel de billetterie...</i>	250 000 €
	Objectif 14	Participer à la structuration de l'offre oenotouristique <i>Renouveler la « Cuvée Grand Site » et ses bouteilles chartées, Poursuivre et renouveler les activités de découverte de la vigne et du vin, développer les liens avec le Lycée de Davayé et sa filière viticole ...</i>	23 000 €
			Total volet 3

Partenaires financiers Volet 3 : Europe (FEDER) + Etat (DRAC) + Région BFC + MBA

VOILET 04	Impliquer les habitants et les acteurs du territoire pour mettre en vie le site		Mobiliser les acteurs locaux	
		Objectif 15	Animer et développer le réseau des contributeurs, sensibiliser les usagers du site aux enjeux paysagers et écologiques (élaboration d'un guide de bonnes pratiques, conventions d'usage), veiller particulièrement à la relation au monde viticole et soutenir les démarches qui renforcent le niveau de qualité du territoire, inciter les habitants à participer à l'entretien du site...	56 500 €
		Objectif 16	Un tiers-lieu à la Maison du Grand Site, ou comment créer un espace de sociabilité et d'innovation Mettre les espaces à disposition des associations locales, proposer un espace de coworking, déployer les accès internet en accès libre, rompre la fracture numérique, soutenir l'initiative "Viti'Lab" à l'EPEFPA de Davayé...	13 000 €
		Objectif 17	Encourager et développer les circuits courts et le potentiel artisanal Poursuivre les marchés de producteurs à la Maison du Grand Site (été, Noël, ...), accompagner la mise en place d'un marché bio hebdomadaire à Prissé, créer un vivier d'artistes, d'artisans et de producteurs locaux...	6 000 €
		Objectif 18	Révéler chacun des villages pour inciter le visiteur à les découvrir tous Compléter le recensement des éléments patrimoniaux « à montrer » et « à voir », révéler les caractéristiques propres à chaque village, "La machine à explorer le paysage" : accueil mobile dans les villages...	10 000 €
			total Volet 4	85 500 €

Partenaires financiers Volet 4 : Région BFC + MBA + Communes du Grand Site